

# Parc national de forêts

## Objectif 8. Préserver les caractères de l'architecture traditionnelle et garantir l'intégration paysagère des constructions et équipements

*Plus de la moitié des constructions isolées situées en cœur de Parc national ont une valeur patrimoniale (qualités architecturales ou techniques, intérêt historique), que des travaux sont susceptibles d'altérer. À l'inverse, certaines constructions récentes ou l'ajout d'équipements techniques pèsent parfois sur le paysage bâti ou naturel environnant et méritent d'y être mieux intégrés. En outre la publicité ou la signalétique relative à des activités, bien que rares en cœur, sont susceptibles d'avoir un impact non négligeable sur la qualité paysagère. Enfin, l'usage traditionnel de ressources naturelles disponibles en cœur – pierre, sables, etc. – peut porter atteinte à certains milieux sensibles, mais reste parfois nécessaire au bon entretien d'édifices remarquables ou d'infrastructures indispensables aux activités.*

La vocation du cœur du parc national est de préserver les richesses architecturales et le cadre paysager qui les accueille. La réglementation des travaux, indexée sur l'intérêt patrimonial des constructions, permet de maintenir les caractères du bâti traditionnel et de garantir l'intégration paysagère des constructions récentes, des équipements techniques et des infrastructures. Cette double approche contribue à sauvegarder les témoignages traditionnels des manières de construire et d'habiter le territoire, tout en accompagnant le développement d'activités socio-économiques actuelles.

Pour accompagner les porteurs de projets en cœur, une commission « Architecture et aménagement du territoire » est mise en place au sein du Conseil économique social et culturel du Parc national. Elle a vocation à constituer un guichet unique pour le porteur de projet dans le cœur. Elle l'accompagne pour évaluer la nature des travaux projetés et garantir la qualité architecturale, paysagère et environnementale de son projet.

[...]

**Mesure n°3.** Maîtriser la présence et l'intégration paysagère des éléments de signalétique.

[...]

[...]

MESURE N°3. MAÎTRISER LA PRÉSENCE ET L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ÉLÉMENTS DE SIGNALÉTIQUE

**La qualité des paysages du cœur nécessite une attention particulière sur la gestion de la signalétique publicitaire et des préenseignes. Les communes signataires de la charte et l'établissement public se mobilisent pour réduire l'impact paysager des dispositifs de signalisation nécessaires à la valorisation de sites, d'événements ou de certaines activités.**

# Parc national de forêts

En cœur, la publicité et les préenseignes qui y sont assimilées ne sont pas autorisée. Le signalement des activités (touristique, artisanale, culturelle, etc.) est essentiel à la valorisation des acteurs économiques du territoire. L'installation d'enseignes (signalétique apposée sur un bâtiment) et de préenseignes dites « dérogatoires » (mise en valeur de produits du terroir, d'évènements, de monuments historiques, etc.) relèvent d'une autorisation. Elles doivent s'intégrer de manière harmonieuse à leur environnement bâti et naturel.

L'établissement public du Parc national travaille avec les collectivités et acteurs privés pour supprimer la publicité du cœur et déployer une signalétique efficace et respectueuse des paysages. L'impact des préenseignes dérogatoires existantes est évalué et, à l'échéance de la première charte, les éléments de signalétique les plus problématiques sont améliorés, par exemple à travers la mise en place d'une signalétique d'information locale (SIL) concertée.

? Voir aussi l'orientation n° 8 - Préserver la qualité architecturale et paysagère et améliorer l'habitabilité des villages

? Voir aussi l'orientation n° 16 – Favoriser l'aménagement durable du territoire et la qualité du cadre de vie

## ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX
- fait l'état des lieux	- résorbent les points noirs	État
- suit les travaux	- planifient la signalétique communale située en cœur	Départements
- informe	- Informent les porteurs de projets	Communautés de communes
- sensibilise		

## EXEMPLES D' ACTIONS

- Conduire un état des lieux de la publicité et de la signalétique en cœur de parc national.

[...]

Pages 53 et 56

Référence ID de l'article : #6216

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-22 09:05